

Herbicides maïs

Predomin[®]

**Le meilleur rapport technico-économique
des anti-dicots à large spectre,
l'efficacité anti-vivaces en plus !**

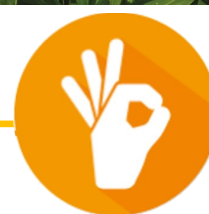


SIMPLE

- S'utilise **seul ou en association** avec un grand nombre de partenaires
- **Se mélange avec les anti-graminées** de post-levée
- **Se dose facilement** (Formulation WG)



EXCELLENT RAPPORT TECHNICO- ECONOMIQUE



SÛR

- **Très large spectre** d'efficacité contre dicots et vivaces
- **Excellente sélectivité** sur maïs
- **2 modes d'action** différents



Recommandations d'utilisation

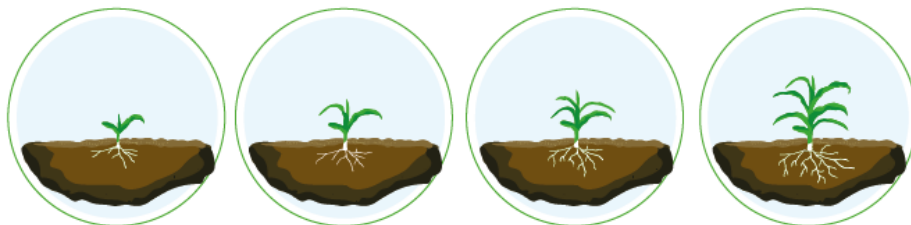
**S'applique entre 2 et 8 feuilles
du maïs, y compris au stade 6-8
feuilles sans limitation de dose**

*(entre 6 et 8 feuilles, sans dépasser la dose
de 100 g/ha de dicamba et sans l'associer
avec d'autres anti-vivaces)*

S'utilise sur sorgho :
Predomin (0,2 kg/ha) à partir de 3F,
s'applique seul

S'utilise sur vivaces :
Predomin (0,2 kg/ha) + adjuvant

..... Période d'application 2-8 feuilles



← Predomin (0,15 à 0,2 kg/ha) + adjuvant →

- **Predomin s'utilise toujours avec un adjuvant** parmi la liste suivante : Actirob[®] B, Adenda[®], Adigor[®], Astuss[®], Cantor[®], Gondor[®], Heliosol[®], Pixies[®], Surf[®]2000, TRS2[®] et trademarks. Autres adjuvants, nous consulter.
- Cas particulier : Predomin + Monsoon[®] Active / Mondine[®] s'utilise sans adjuvant.

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

Predomin : un très large spectre d'efficacité

DICOTYLEDONES : Predomin (0,2 kg/ha) + adjuvant - Efficacité (en %) - Synthèse pluriannuelle 41 essais BASF

CLASSIQUES	DIFFICILES	DIVERSES
Amarante réfléchie Chénopode blanc Renouée feuille de patience Renouée persicaire Morelle	Ambrosie Arroche étalée Arroche hastée Datura stramoine Gaillet Géranium f. ronde Laiteron rude Lamier pourpre Mercuriale annuelle Pensée Renouée des oiseaux Renouée liseron Sèneçon Tournesol - repousse Véronique de Perse	Bec-de-grue commun Capselle Chénopode hybride Chénopode polysperme Colza - repousse Fumeterre officinale Linaire bâtarde Matricaire camomille Mouron des champs Plantain majeur Sanve Spergule sp. Stellaire Tabouret des champs Trèfle
VIVACES Laiteron des champs Liseron des champs Rumex		
Efficacité >95% Efficacité entre 85 et 95% Efficacité entre 70 et 84%		

Niveaux d'efficacité attendus lorsque les conditions de mise en œuvre sont respectées (temps poussant, hygrométrie > 70%, adventices jeunes, etc...)

Avantages de l'association Predomin + nicosulfuron

- Un spectre complet grâce à l'efficacité du nicosulfuron sur **graminées**.
- Une très bonne **synergie sur de nombreuses dicotylédones**, notamment les plus présentes dans les **parcelles de maïs** :



RENOUÉE LISERON



MORELLE

Predomin
(0,2 Kg/ha)

Predomin
(0,2 kg/ha) +
nicosulfuron
(20 g/ha)

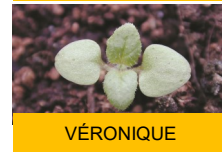
Renouée
liseron Morelle Mercuriale Véroniques

Efficacité 85 % à 95 %

Efficacité > à 95 %



MERCURIALE



VÉRONIQUE

Fiche d'identité de Predomin®

AMM n°	2180009
Formulation	WG (granulés à disperser dans l'eau)
Composition	Tritosulfuron (25%) + dicamba (50%)
Usages et doses autorisés	Maïs, 0,2 kg/ha
Nombre maximum d'applications	1
ZNT*	5 mètres (<i>*aquatique et zone non cultivée adjacente</i>)
DRE	48 heures
DAR	BBCH 12 à 18—DAR : F (BBCH 18)

BASF France SAS - Division Agro - 21, chemin de la Sauvegarde - 69134 Ecully Cedex. N° d'agrément : Agrément IF02022 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.

Predomin® : Détenteur d'homologation : BASF. ® Marque déposée BASF. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.basf.fr et/ou www.phytodata.com. Edition Octobre 2019 - Réf. 609MAHE1019SUD. Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Vert BASF Agro qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document.

Pour toutes informations techniques,
nos experts sont à votre écoute

0 800 100 299 Service & appel
gratuits

Protection utilisateur lors de la manipulation : Gants en nitrile EN374, EPI vestimentaire (combinaison) certifié selon norme NF EN ISO 27065, tablier Cat III type PB 3 manches longues, lunettes de sécurité ou écran facial.

Predomin® : SGH07, SGH09 - ATTENTION - H317 : Peut provoquer une allergie cutanée - H319 : Provoque une sévère irritation des yeux - H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques - H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

SGH07



SGH09



Nicosulfuron - H400-H410 - **Actirob® B** : marque déposée Novance - AMM n° 9400076 - 842 g/L huile de colza estérifiée. **Adenda®** : marque déposée CCL - AMM n°2140235 - Esters méthyliques d'acides gras 831 g/L. **Adigor®** : marque déposée Syngenta France S.A.S. - AMM n°2100141 - Huile de colza estérifiée 440 g/L - Danger - H304 - H317 - H411 - EUH066. **Astuss®** : marque déposée De Sangosse S.A.S. - AMM n°2160725 - alkyl alcool alkoxylate 142.4 g/L, esters méthyliques d'acide gras 601.4 g/L - Attention - H319. **Cantor®** : marque déposée Interagro UK Ltd - AMM n° 2090013 - 790 g/L triglycéride éthoxylé 10 OE - H412 - **Gondor®** : marque déposée De Sangosse S.A.S. - AMM n°2100072 - Lecithine de soja 488 g/L - **Héliosol®** : marque déposée Action Pin - AMM n° 7200313 - 665 g/L d'alcools terpéniques - SGH07 - Attention - H319 - **Monsoon® Active / Mondine®** : marques déposées Bayer - AMM n° 2130164 - 10 g/L thiencarbazone-méthyl + 30 g/L foramsulfuron + 15 g/L cyprosulfamide - H351-H318-H335-H336-H410 - Danger - SGH05 - SGH07 - SGH08 - SGH09 - **Pixies®** : marque déposée Jouffray Drillaud - AMM n°2150493 - Alkylpolyglucoside 435 g/L - Danger - H318 - H412 - **Surf® 2000** : marque déposée Jouffray-Drillaud - AMM n° 9700577 - polymère d'acide gras 50 % + polysorbate 20, 50 % - H410 - Attention - **TRS2®** : marque déposée SDP - AMM n°2120180 - Ethylolate 600 g/L - H412 - EUH401.